



Logements locatifs sociaux - 2022

Offre nouvelle - État d'avancement au 15 novembre

Objectifs d'agrèments

Pour faire suite à l'objectif de **12 285 logements locatifs sociaux** notifié par le ministère, le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 1^{er} mars 2022 a territorialisé un objectif initial de 12 098 logements, 187 logements restant en réserve régionale. L'objectif de 12 098 logements se décompose en **4 521 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI)**, **5 260 prêts locatifs à usage social (PLUS)** et **2 317 prêts locatifs sociaux (PLS)**.

L'enveloppe budgétaire 2022 s'élève à 48 116 066 € d'autorisations d'engagement (subventions État) déterminée sur la base de 4 590 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) et d'une enveloppe de 2 040 000 € pour l'acquisition-amélioration.

En complément, une enveloppe de 8 180 250 € est ouverte pour couvrir l'objectif de **475 PLAIs adaptés**.

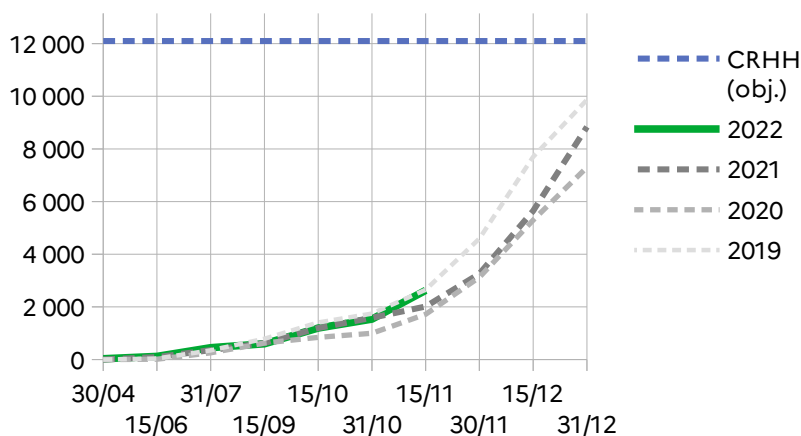
État de l'avancement des agrèments

En nombre de logements PLAII/PLUS/PLS

Au 15 novembre, 147 dossiers sont agréés pour 2 626 logements locatifs sociaux, soit 22 % de l'objectif (13 % en 2020 et 17 % en 2021).

2 067 sont des logements ordinaires (79%), 489 sont dans des résidences sociales et pensions de famille et 70 en résidence universitaire.

Par ailleurs, 105 dossiers sont en cours d'instruction pour 2012 logements.

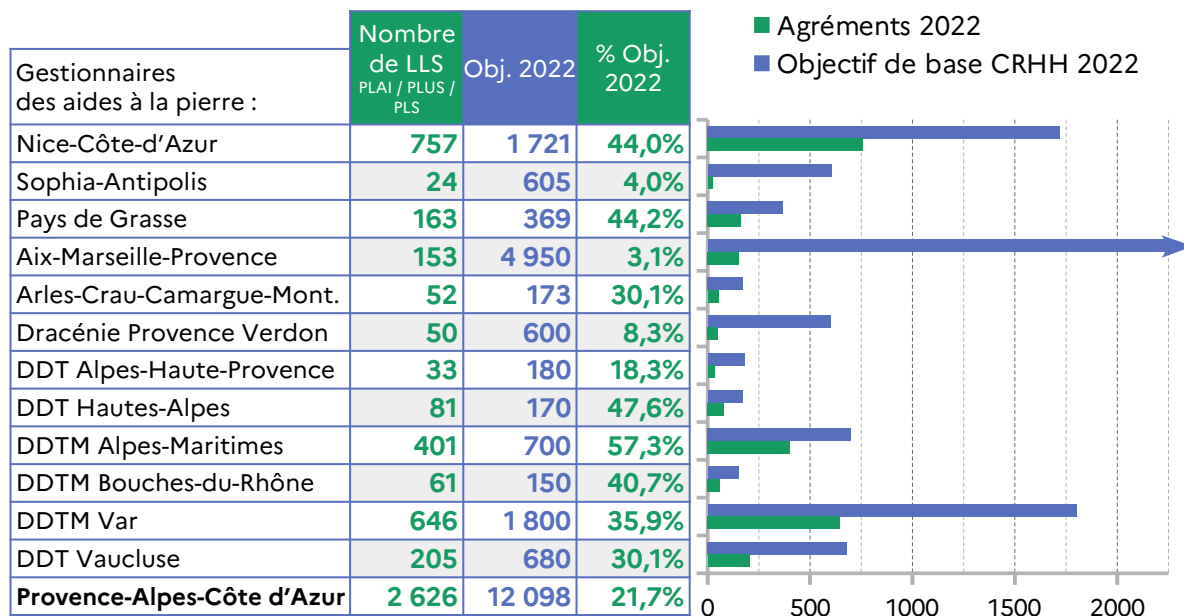


État de l'avancement des agrèments par territoire de gestion

En nombre de logements PLAII/PLUS/PLS

Au 15 novembre, seule la DDTM 06 a dépassé 50 % de son objectif.

À l'inverse, 3 gestionnaires n'ont pas atteint 10 % de leur objectif



Programmation 2022

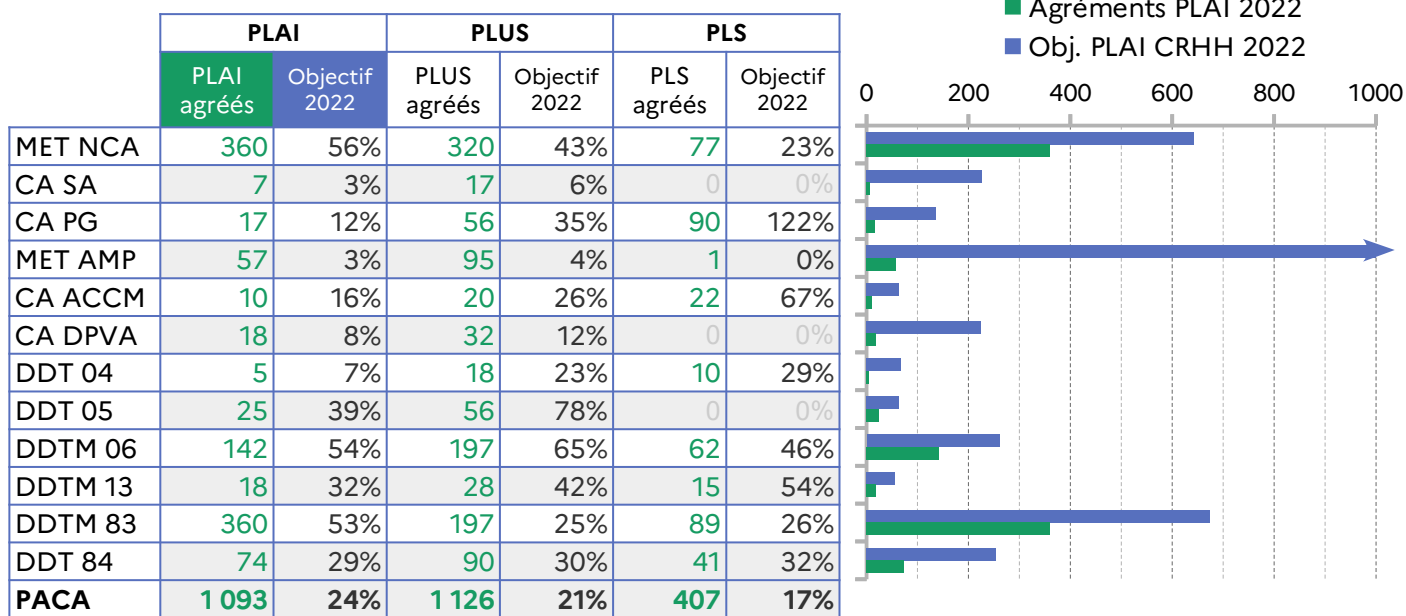
Les intentions (projets proposés) des organismes de logement social (OLS) dans l'outil partagé SPLS représentent **10 357** logements (509 dossiers) au 15 novembre. Ces intentions représentent 86 % de l'objectif de 12 098 (78% en 2020, 85 % en 2021).

Au 15 novembre, SPLS indique 105 dossiers en cours d'instruction (2012 logements) et 147 dossiers agréés. Ces 4 638 logements représentent 38 % de l'objectif de 12 098 (30 % en 2021, 31 % en 2020). Toutefois, les dernières informations des gestionnaires indiqueraient des perspectives de l'ordre de 9 500 LLS agréés.

À un mois des vacances scolaires de fin d'année, la forte mobilisation de tous les acteurs est nécessaire pour aboutir à l'agrément de toutes les opérations identifiées.

État de l'avancement des agréments par catégorie de financement

En nombre de logements PLAI/PLUS/PLS



Au 15 novembre, 1 093 logements **PLAI** ont été financés pour un objectif de 4 590, soit 24 %.
219 PLAI adaptés ont été financés pour un objectif de 475, soit 46 %.

Autorisations d'engagement (AE) pour les logements PLAI et PLUS

Enveloppe en euros

Les acteurs de l'habitat en Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficient d'une stabilité des règles régionales de financement de l'État depuis 2015. Les enveloppes territoriales fixées en CRHH sont constituées d'une enveloppe pour les PLAI, avec un montant moyen de subvention de 9 800 € / logement, et d'une enveloppe gérée par la DREAL pour le financement des PLUS/PLAI en acquisition-amélioration (A-A).

Au 15 novembre, **12** millions d'euros ont été engagés sur le FNAP 479 (offre nouvelle hors PLAI adapté), et **1,8** million d'euros sur le FNAP 480 (PLAI Adapté).

AE pour l'offre nouvelle hors PLAI adapté (479)	enveloppe CRHH	Consommation AE
Nice-Côte-d'Azur	6 213 200	3 823 300
Sophia-Antipolis	1 656 200	26 400
Pays de Grasse	1 323 000	200 600
Aix-Marseille-Provence	17 003 000	619 800
Arles-Crau-Camargue Mont.	617 400	111 000
Dracénie Provence Verdon	1 293 600	171 000
DDT Alpes-Haute-Provence	607 600	103 957
DDT Hautes-Alpes	431 200	245 000
DDTM Alpes-Maritimes	2 518 600	1 445 600
DDTM Bouches-du-Rhône	627 200	176 400
DDTM Var	6 860 000	4 425 760
DDT Vaucluse	2 989 000	670 000
Provence-Alpes-Côte d'Azur	42 140 000	12 018 817

Les AE pour l'acquisition-amélioration sont inclus

Enveloppe acquisition-amélioration

Un montant supplémentaire de 3 400 € par logement, multiplié éventuellement par 2 ou 3 dans certaines situations, peut être octroyé pour les logements PLAI et PLUS en acquisition-amélioration (détails dans la note de programmation du 31 mars).

Enveloppe nationale DPU en communes carencées

Une enveloppe nationale a été ouverte sur le FNAP en 2022 pour le financement des surcoûts des opérations issues de préemptions en communes carencées. Cette mesure vise principalement, après accord national, le financement des opérations qui nécessiteraient des niveaux de subvention significativement supérieurs aux subventions habituellement octroyées.

Au 15 novembre, 1,6 millions ont été accordés pour 3 dossiers comptabilisant 134 PLAI.